

Qu'est- ce que le label tourisme et handicap ?



Le ministère chargé du Tourisme a créé en 2001 le label Tourisme et Handicap pour les clientèles en situation de handicap. Cette marque nationale est symbolisée par **un logo représentant une maison et les 4 déficiences (motrice, visuelle, auditive et mentale).**

Les structures labellisées qui ont fait des aménagements spécifiques pour répondre aux critères sont dotés des logos suivants :



labellisé pour la déficience auditive



labellisé pour le handicap moteur



labellisé pour la déficience visuelle



labellisé pour le handicap mental